

Envoyé en préfecture le 13/11/2020

Reçu en préfecture le 13/11/2020

Affiché le

SLO

ID : 035-200070670-20201105-2020_172-DE



Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

*Rapport établi conformément à l'article L.2224-17-1 du C.G.C.T. et approuvé par
délibération du Conseil Communautaire réuni en date du 5 novembre 2020*

Rapport établi par :
Communauté de Communes Baie du Mont Saint Michel
17 rue de la Rouelle
35120 Dol de Bretagne
Service Déchets :
valorisons@ccdol-baiemsm.bzh
☎ 02 99 48 53 553

Année 2019

Table des matières

1 ORGANISATION GENERALE ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSILIMES	5
1.1 MOYENS HUMAINS AFFECTES A LA COMPETENCE	5
1.2 ORGANISATION DE LA COMPETENCE.....	5
1.3 CARACTERISTIQUES DES OPERATIONS DE COLLECTE.....	7
1.4 CARTE DES INSTALLATIONS.....	8
1.5 CARACTERISTIQUES DES OPERATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION	8
1.1.1 <i>Le traitement et la valorisation des ordures ménagères (OMR).....</i>	8
1.1.2 <i>Le traitement et la valorisation des déchets issus de la collecte sélective.....</i>	9
1.1.3 <i>Le traitement et la valorisation des déchets issus de la collecte du verre.....</i>	9
1.1.4 <i>Le traitement et la valorisation des déchets issus de la collecte en déchèterie</i>	10
2 TONNAGES DES FLUX DE DECHETS COLLECTES, TRAITES ET VALORISES PAR LE SERVICE "DECHETS"	11
2.1 BILAN ANNUEL 2019.....	11
2.1.1 <i>Répartition globale des tonnages collectés, traités et valorisés hors déchèterie</i>	12
2.1.2 <i>Détail de la répartition des flux de déchets issus de la collecte sélective en sacs jaunes.....</i>	12
2.1.3 <i>Détail de la répartition des flux de déchets issus de la collecte sélective en déchèterie</i>	13
2.2 DONNEES GENERALES – COMPARATIF 2018/2019.....	13
2.3 REPARTITION DES TONNAGES DE DMA COLLECTES EN 2019	14
2.4 REPARTITION PAR MODE DE VALORISATION DES TONNAGES DE DMA COLLECTES EN 2019	14
2.5 EVOLUTION PARALLELE DES TONNAGES DE DECHETS ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES LEGERS ET J.M.R., DU VERRE ET DES TONNAGES D’O.M.R. SUR LES 5 DERNIERES ANNEES	15
2.5.1 <i>Les ordures ménagères (T).....</i>	15
2.5.2 <i>La collecte sélective (T)</i>	15
2.5.3 <i>Le verre (T)</i>	16
2.5.4 <i>Les déchèteries (T).....</i>	16
3 INDICATEURS FINANCIERS.....	17
3.1 FINANCEMENT PAR LA TAXE D’ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM).....	17
3.2 FINANCEMENT PAR LA REDEVANCE D’ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	17
3.3. GESTION DES RECLAMATIONS DE LA REOM	18
3.4 MATRICE DES COUTS - COUT AGREGES EN € HT	18
3.5 MATRICE DES COUTS – COUTS AGREGES EN € HT PAR TONNE.....	20
3.6 PART RELATIVE DU COUT PAR FLUX DE DECHETS (COUT AIDE HT)	20
3.7 STRUCTURE DES COUTS	21
3.7.1 <i>Nature des charges</i>	21
3.7.2 <i>Nature des produits</i>	21
3.8 MATRICE DES COUTS - COUTS AGREGES EN € HT PAR HABITANT.....	21
3.9 COMPARATIF NATIONAL COUT EN € HT.....	22
3.10 MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES SUR CONTRAT	22
4 LA COMMUNICATION - PREVENTION.....	22

Envoyé en préfecture le 13/11/2020

Reçu en préfecture le 13/11/2020

Affiché le

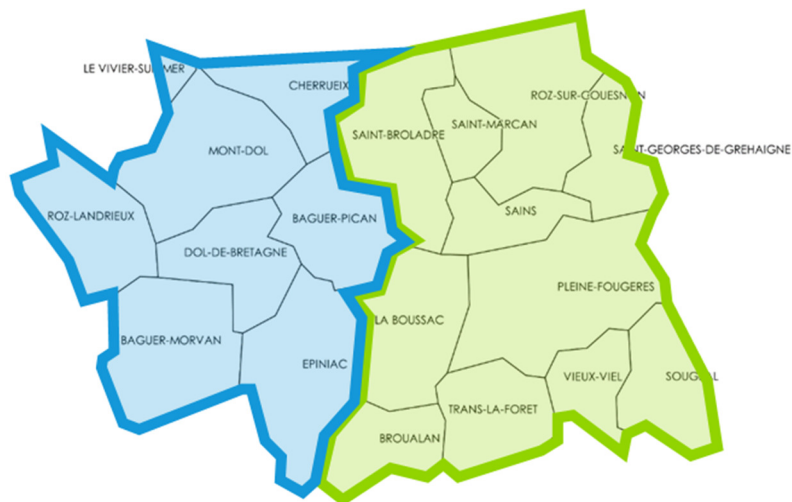


ID : 035-200070670-20201105-2020_172-DE

PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BAIE DU MONT SAINT MICHEL ET DE SA COMPETENCE "DECHETS"

La Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel (C.C.P.D.B.M.S.M.) se situe au nord du département d'Ille et Vilaine, au cœur de la Baie du Mont Saint Michel, à mi-distance entre Saint Malo et le Mont saint Michel. Créée le 1 janvier 2017, dans le cadre de la Loi NOTRe, elle réunit 19 communes et 24 141 habitants.

La Communauté de Communes est essentiellement composée de communes rurales à habitat dispersé, constituées d'un centre bourg, avec un habitat vertical très faible ou inexistant, et de nombreux hameaux. Seule Dol de Bretagne se distingue avec un centre bourg plus important constitué de nombreux immeubles collectifs et dans une moindre mesure Pleine Fougères.



CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES	SURFACE (en km ²)	322
	POPULATION (base INSEE, sans double compte)	24 141
	DENSITE (en habitants / km ²)	72,03

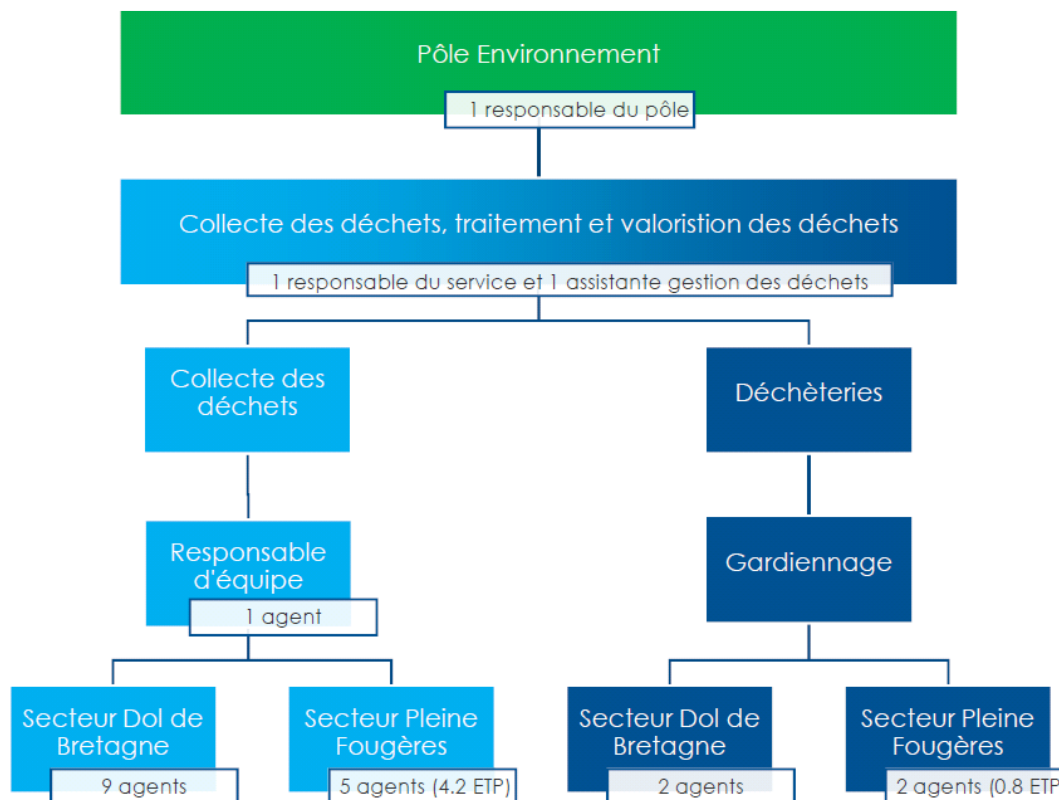
La compétence « collecte et traitement des déchets de ménages et déchets assimilés » a été intégrée aux statuts de la Communauté lors de l'arrêté portant création de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce service est assuré sur l'ensemble des communes de la collectivité.

Le suivi du service est réalisé par la Commission « Collecte, traitement et valorisation des déchets » et les décisions concernant la gestion du service sont prises par le Conseil Communautaire.

Le présent rapport annuel vise notamment à mesurer et suivre les évolutions du prix et de la qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

1 ORGANISATION GENERALE ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSILIMES

1.1 Moyens humains affectés à la compétence



1.2 Organisation de la compétence

Les compétences « Collecte » et « Traitement et Valorisation » exercées par la C.C.P.D.B.M.S.M. s’organisent autour de deux activités principales : d’une part la collecte et le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.), d’autre part la mise en place de filières sélectives de collecte et de traitement.

Les compétences sont exercées à ce jour :

Pour le territoire de l’ancienne CC Dol de Bretagne

Compétences exercées	Ordures Ménagères Résiduelles	Tri sélectif		
		Journaux-Magazines et emballages recyclables	Verre	Déchets apportés en déchèterie
COLLECTE	P.A.P. ou P.D.R.	P.A.P. ou P.D.R. (depuis sept 2019)	P.A.V. (depuis sept 2019)	A.V.
TRAITEMENT et VALORISATION	Incinération avec valorisation énergétique	Tri et Recyclage	Recyclage	Traitement spécifique et/ou recyclage

Pour le territoire de l'ancienne CC de Pleine Fougères

Compétences exercées	Ordures Ménagères Résiduelles	Tri sélectif		
		Journaux- Magazines et emballages recyclables	Verre	Déchets apportés en déchèterie
COLLECTE	P.A.P. ou P.D.R.	P.A.P. ou P.D.R.	P.A.V.	A.V.
TRAITEMENT et VALORISATION	Incinération avec valorisation énergétique	Tri et Recyclage	Recyclage	Traitement spécifique et/ou recyclage

Mode de collecte :


P.A.P. : Porte à Porte


P.D.R. : Point de regroupement (en sac et/ ou en conteneurs)

P.A.V. : Point d'Apport Volontaire

A.V. : Apport volontaire

Mode d'exercice des compétences « Collecte » et « Traitement » :

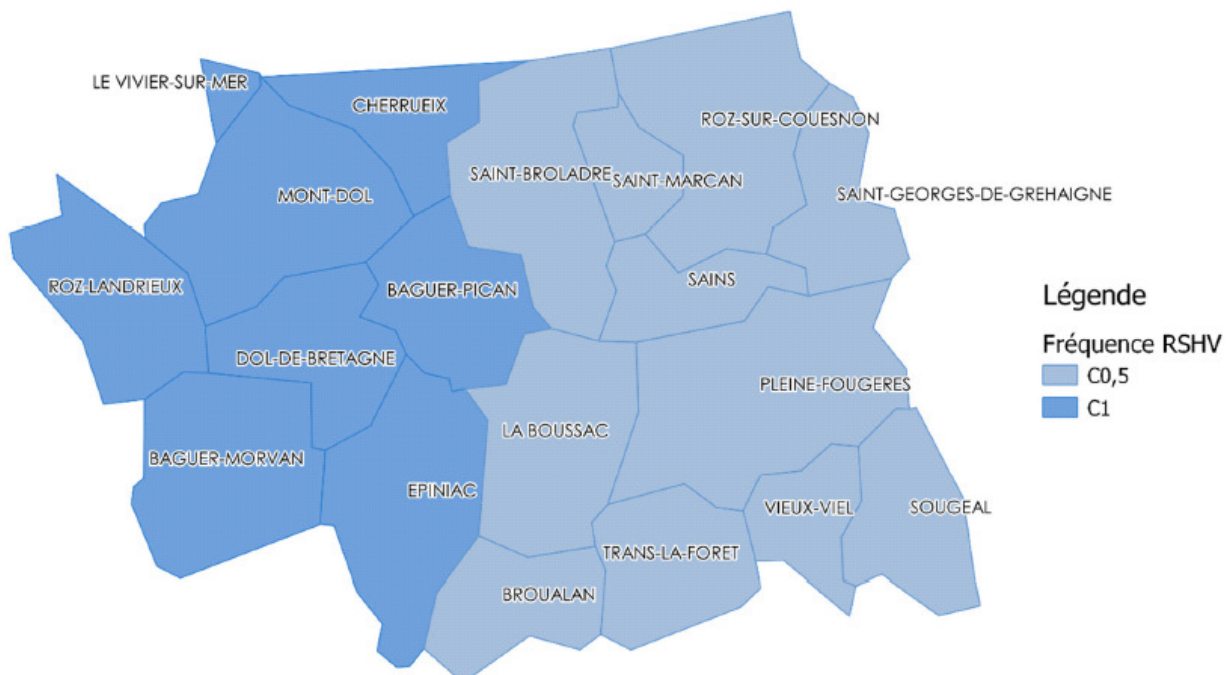
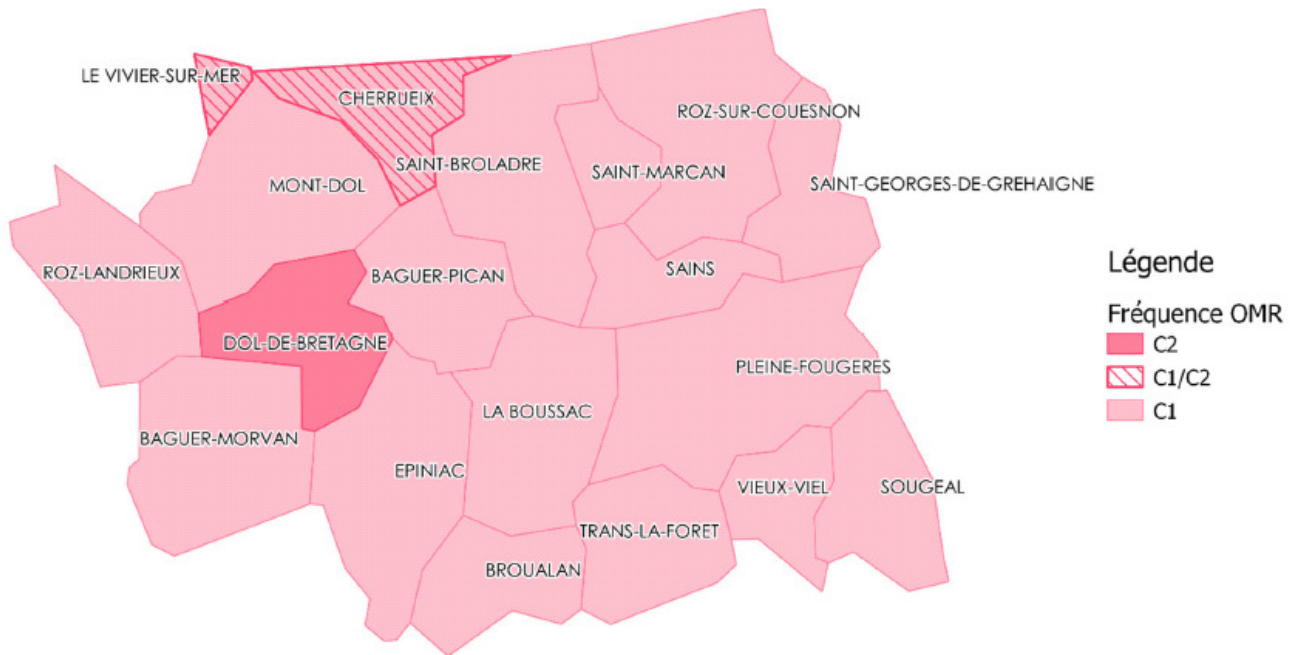
 Mission assurée en régie directe par la Communauté de Communes du pays de Dol de Bretagne baie du Mont Saint Michel

 Mission transférée au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets (S.M.T.D.) des Pays de Rance et de la Baie – Centre de Valorisation Energétique U.I.O.M. (Unité d'Incinération des Ordures Ménagères) TADEN-DINAN.

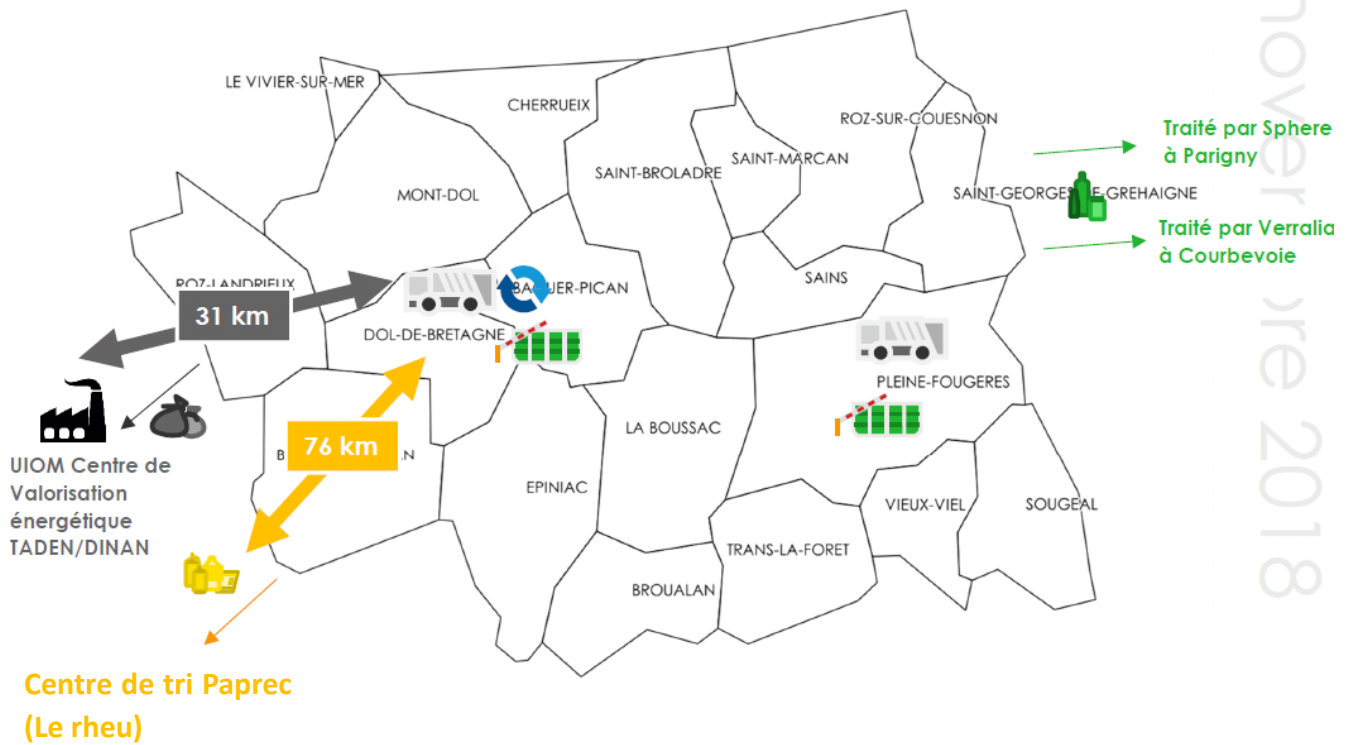
 Mission confiée à un prestataire extérieur par le biais d'un marché public ou d'un contrat

1.3 Caractéristiques des opérations de collecte

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (O.M.R.)



1.4 Carte des installations



1.5 Caractéristiques des opérations de traitement et de valorisation

1.1.1 Le traitement et la valorisation des ordures ménagères (OMR)

Mode d'exercice de la compétence Traitement	Flux de déchet traité et valorisé	Destination des déchets collectés	Exploitant	Mode de traitement	Nature de la Valorisation
Mission transférée à un E.P.C.I. de traitement : le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets (S.M.T.D.) des Pays de Rance et de la Baie	O.M.R.	U.I.O.M. Centre de Valorisation Énergétique TADEN/DINAN	Syndicat Mixte de Traitement des Déchets (S.M.T.D.) des Pays de Rance et de la Baie	Incinération	Energétique

1.1.2 Le traitement et la valorisation des déchets issus de la collecte sélective

Mode d'exercice de la compétence Traitement	Flux de déchet traité et valorisé	Destination des déchets collectés	REPRENEUR			Mode de valorisation	Nature de la Valorisation
			Nom	Localisation	Dep.		
DECHETS ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE EN SACS JAUNES							
Mission confiée à un prestataire extérieur par le biais d'un marché public Titulaire : Etablissements MAURICE THEAUD Marché (2015- août 2019) Septembre – décembre 2019 : PAPREC TRIVALO	Emballage carton pour brique alimentaire (E.L.A.)	Centre de tri de Saint-Méen-le-Grand (Gaël) et centre de tr PAPREC (Le Rheu) puis Repreneur spécifique	SPHERE	Avranches	50	Recyclage	Matière
	Papier carton emballage (E.M.R.)		SPHERE	Avranches	50		
	Journaux-Revues-Magazines (J.R.M.)		UPM - Chapelle d'Arblay	Grand Couronne	76		
	Plastique		Valorplast	Puteaux	92		
	Acier		SPHERE	Avranches	50		
	Aluminium		SPHERE	Avranches	50		

1.1.3 Le traitement et la valorisation des déchets issus de la collecte du verre

Mode d'exercice de la compétence Traitement	Flux de déchet traité et valorisé	Destination des déchets collectés	REPRENEUR			Mode de valorisation	Nature de la Valorisation
			Nom	Localisation	Dep.		
DECHETS ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE DU VERRE							
Mission confiée à un prestataire extérieur par le biais d'un marché public Titulaire : SPHERE Marché (2014-2019)	Verre	Repreneur spécifique	OI - Manufacturing	Villeurbanne	69	Recyclage	Matière
Mission confiée à un prestataire extérieur par le biais d'un marché public Titulaire : SUEZ ET Mission réalisée en régie	Verre	Repreneur spécifique	Verallia	Courbevoie	92	Recyclage	Matière

1.1.4 Le traitement et la valorisation des déchets issus de la collecte en déchèterie

Déchèterie de Dol de Bretagne

Flux	Traitement/Valorisation	Site de traitement
Gravats	Enfouissement	ISDI Carrières de Châteauneuf
Tout-venant non incinérable	Enfouissement	ISDND SITA à Isigny le Buat
Meubles	Recyclage	ECO-Mobilier
Déchets verts	Valorisation matière	Plateforme compostage chez agriculteur
Ferrailles	Recyclage	SIREC - Isigny le Buat
Papier/Carton	Recyclage	ROMI Saint Malo
Bois	Recyclage	ROMI Saint Malo
DDS	Traitement	Chimirec
DEEE	Recyclage	Envie 2 E
Plâtre	Valorisation (future déchèterie)	PLACOPLATRE
Plastiques	Valorisation énergétique (future déchèterie)	UVE Tadené
Vêtements	Recyclage	Relais

Déchèterie de Pleine Fougères

Flux	Traitement/Valorisation	Site de traitement
Gravats	Enfouissement	ISDI Ducey - 50
Tout-venant non incinérable	Enfouissement	ISDND SITA à Isigny le Buat
Meubles	Recyclage	ECO-Mobilier
Déchets verts	Valorisation matière	Plateforme compostage - SEDE Pleugeneuc
Ferrailles	Recyclage	Netra Rennes 35
Papier/Carton	Recyclage	Netra Cesson 35
Bois	Recyclage	Netra Rennes 35
DDS	Valorisation énergétique et recyclage	SARP Saint Armel
DEEE	Recyclage	Envie 2 E
Vêtements	Recyclage	Relais

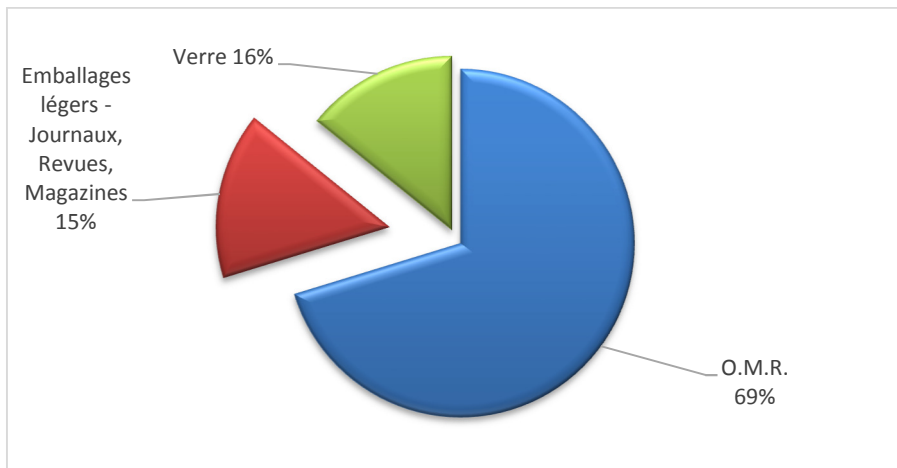
2 TONNAGES DES FLUX DE DECHETS COLLECTES, TRAITES ET VALORISES PAR LE SERVICE "DECHETS"

2.1 Bilan annuel 2019

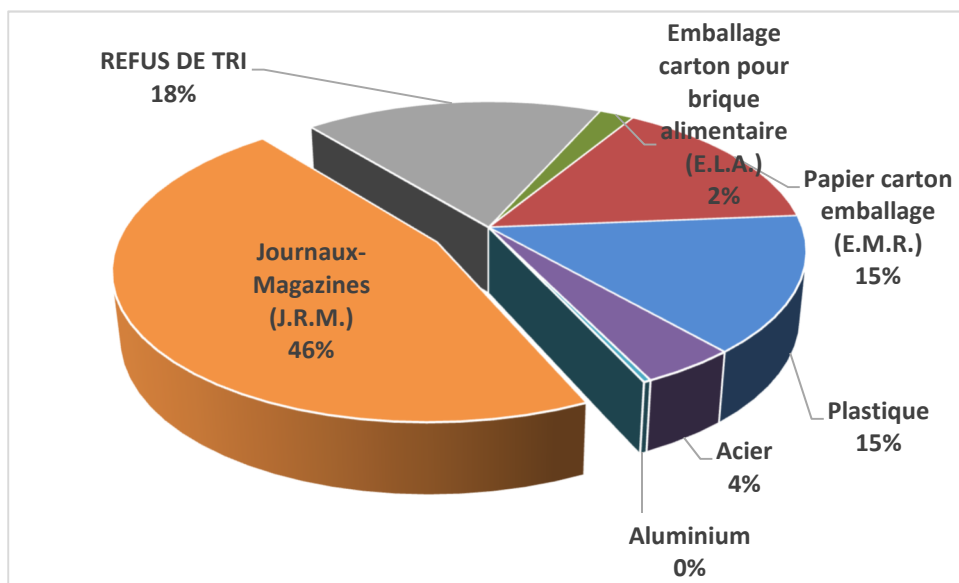
Tableau récapitulatif des tonnages collectés, traités et valorisés en 2019 :

		Tonnage 2019 collecte et traitement		En Kg par habitant (base = 24141 hab.)	
TONNAGE TOTAL 2019			13 094,25	680,06	
		16 417,42	5 534,80		
			7 559,45		
Taux de Valorisation		TOTAL	79,76%		
		énergétique	33,71%		
		matière	46,05%		
O.M.R.		5 534,80		229,27	
Emballages légers - Journaux, Revues, Magazines	Emballage carton pour brique alimentaire (E.L.A.)		23,69		0,98
	Papier carton emballage (E.M.R.)	Apports CT	172,48	Apports CT	7,14
	Plastique	1151,14	170,60	47,68	7,07
	Acier	Expéditions	48,44	Expéditions	2,01
	Aluminium	948,34	3,70	39,28	0,15
	Journaux-Magazines (J.R.M.)		529,42		21,93
REFUS DE TRI			202,807		8,40
Verre		1 165,31		48,27	
Déchets collectés en déchèterie	Ferrailles		407,50		16,88
	Bois classe B		200,65		8,31
	Cartons		119,68		4,96
	Gravats		1 408,42		58,34
	Encombrants non incinérable		1 488,00		61,64
	Encombrants incinérable		211,56		8,76
	déchets verts		3 813,00		157,95
	Tontes séparées (uniquement PF)		87,00		3,60
	Mobiliers		487,60		20,20
	Textiles	8 566,16	0,00	354,84	0,00
	DEEE		279,10		11,56
	D.D.S. hors Eco Organismes		45,37		1,88
	D.D.S. (ECO DDS)		12,38		0,51
	(Corepiles) D.D.S. Piles		2,75		0,11
	(OCAD3E-Recylum) D.D.S. Lampes		2,56		0,11
(LVL) D.D.S. Cartouches d'encre		0,60		0,02	

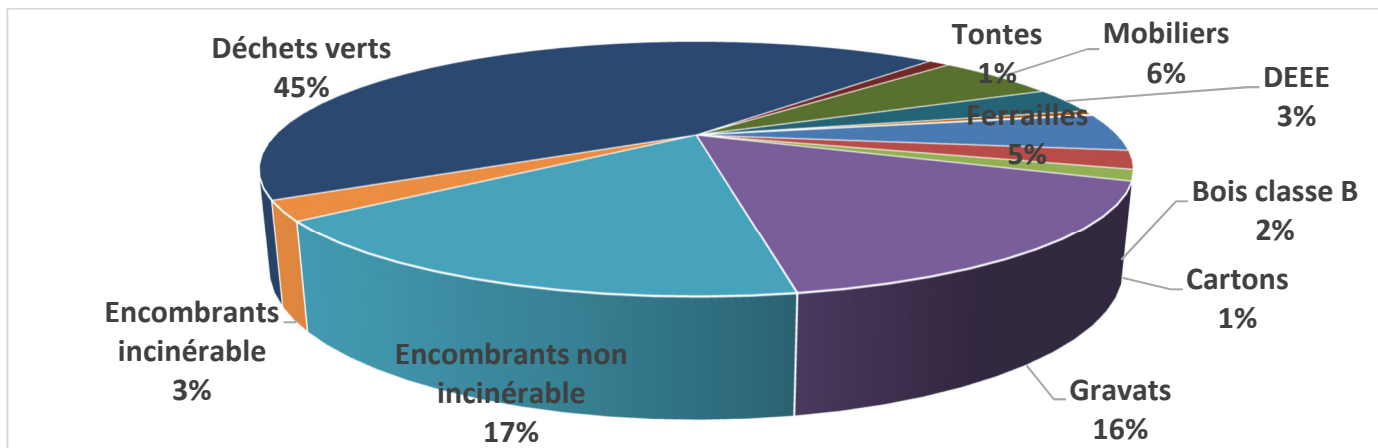
2.1.1 Répartition globale des tonnages collectés, traités et valorisés hors déchetterie



2.1.2 Détail de la répartition des flux de déchets issus de la collecte sélective en sacs jaunes



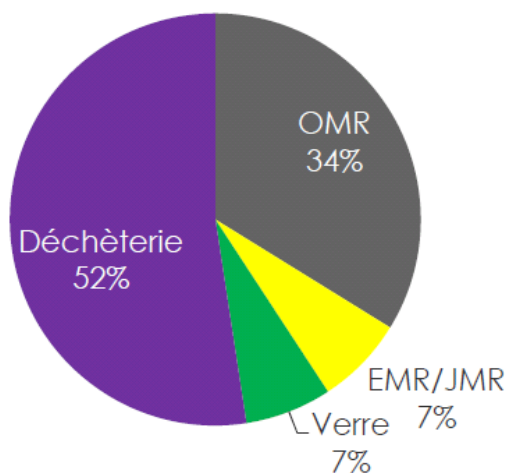
2.1.3 Détail de la répartition des flux de déchets issus de la collecte sélective en déchèterie



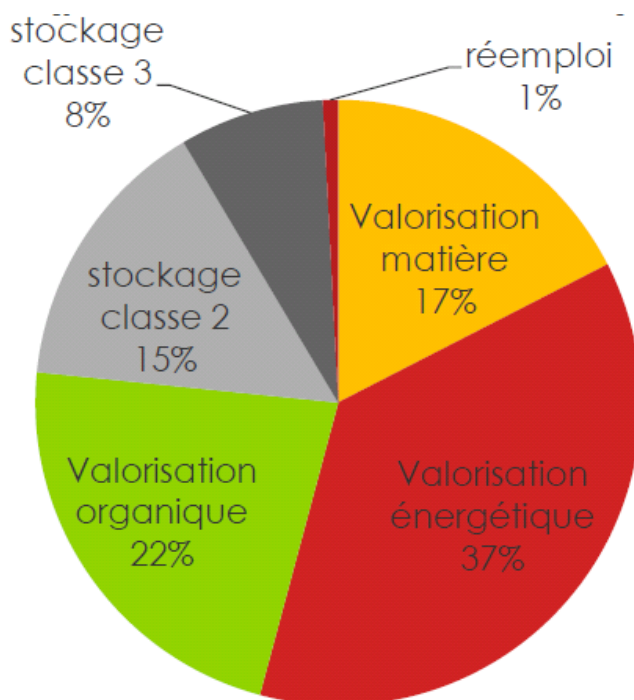
2.2 Données générales – Comparatif 2018/2019

	<i>Tonnage collecté 2018</i>	Tonnage collecté 2019	Ratio basé sur la population INSEE 2019	Ratio régional (OEB - pop INSEE 2015)	Ratio national (OEB - pop INSEE 2015)
OMR et refus de tri	5 640 t	5 534.80 t	229.27 kg/hab	209kg/hab	262 kg/hab
CS (hors verre)	1 275.96 t	1 165.31	47.68 kg/hab	55 kg/hab	50 kg/hab
Verre	1201.06	1 165.31	48.27 /hab	46 kg/hab	29 kg/hab
Déchets de déchèteries	9 479.80 t	8 566.16	354.84 kg/hab	367 kg/hab	195 kg/hab
Total déchets collectés	17 602.83 t	16 417.42	680.06 kg/hab	677 kg/hab	536 kg/hab

2.3 Répartition des tonnages de DMA collectés en 2019

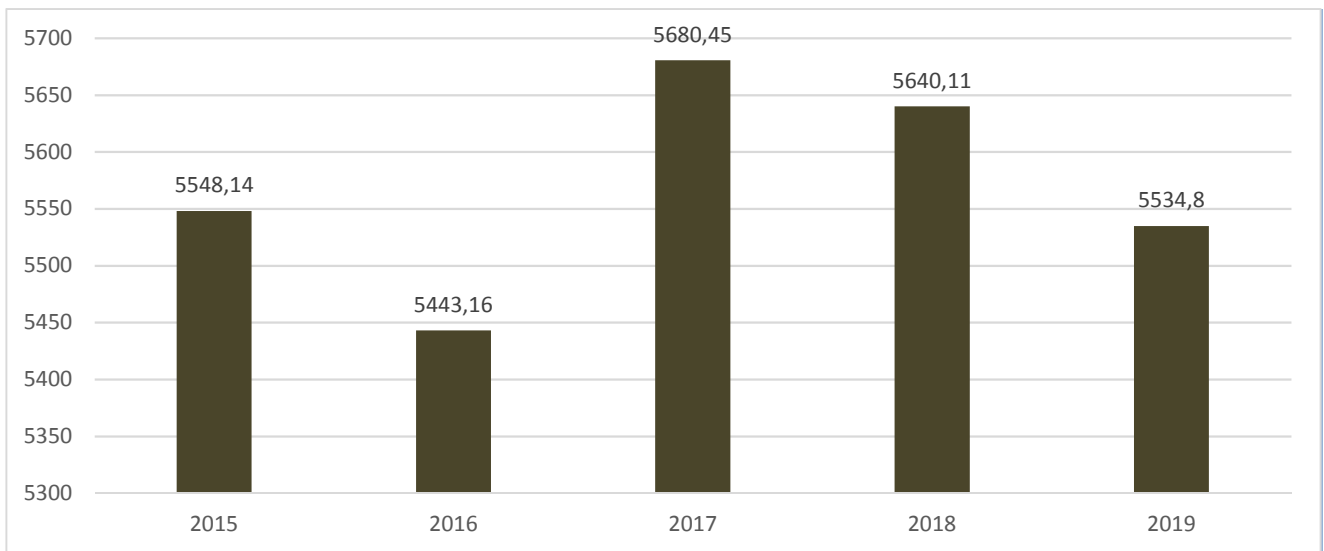


2.4 Répartition par mode de valorisation des tonnages de DMA collectés en 2019

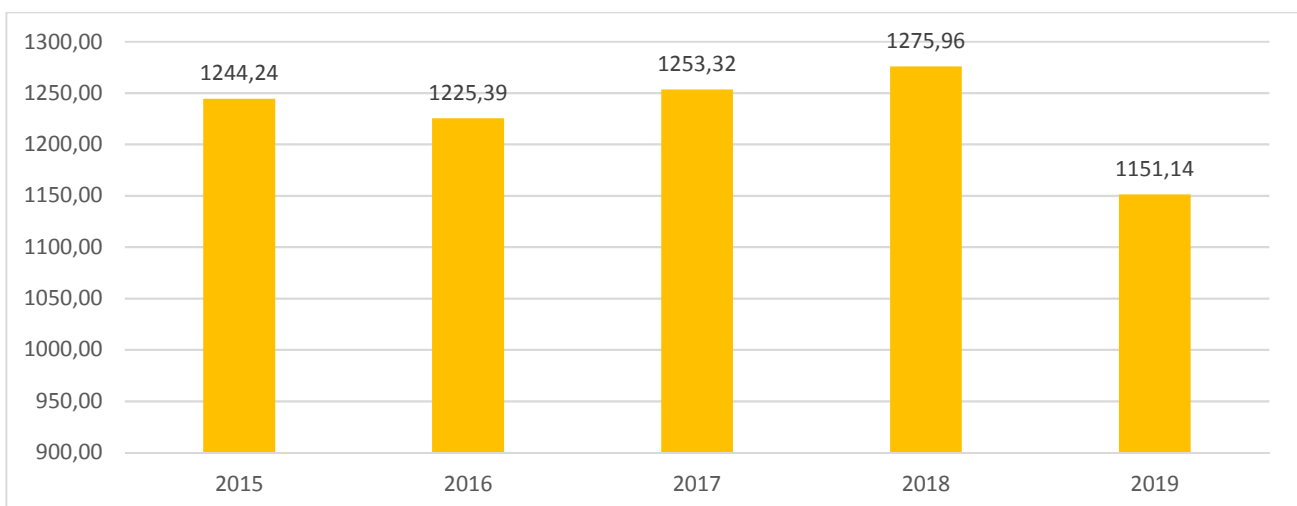


2.5 Evolution parallèle des tonnages de déchets issus de la collecte sélective des emballages légers et J.M.R., du verre et des tonnages d'O.M.R. sur les 5 dernières années

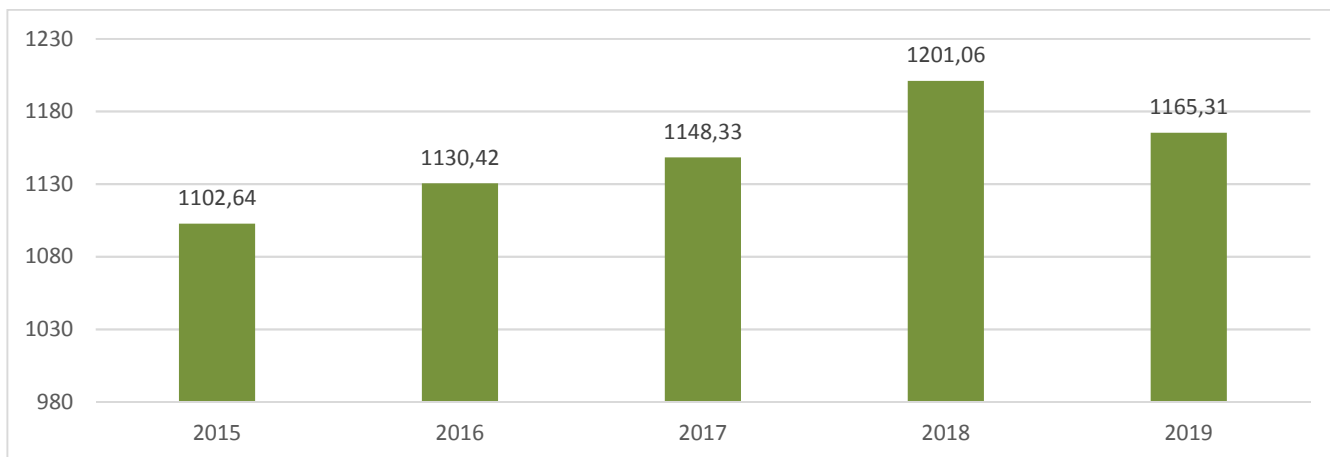
2.5.1 Les ordures ménagères (T)



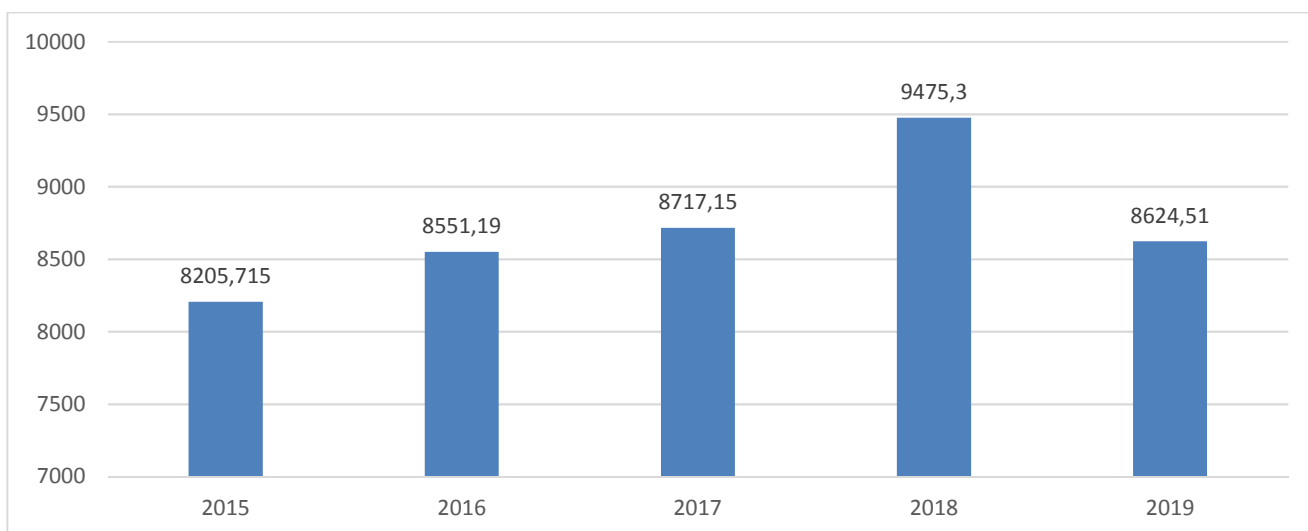
2.5.2 La collecte sélective (T)



2.5.3 Le verre (T)



2.5.4 Les déchèteries (T)



3 INDICATEURS FINANCIERS

3.1 Financement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM)

Sur une partie du territoire de la CCPDBMSM, le financement du service public de gestion des déchets s'opère par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) assise sur la taxe foncière.

La TEOM, comme la taxe foncière, est calculée sur la valeur locative cadastrale des propriétés bâties. Son montant correspond à un taux (fixé par la CCPDBMSM) appliqué à une base (fixée par l'Etat).

Les taux en 2019 sont les suivants :

Communes	Taux
Baguer Morvan	11,11%
Baguer Pican	11.11%
Cherrueix	12.51%
Dol de Bretagne (zone agglomérée)	14.12%
Dol de Bretagne (zone rurale)	11.11%
Epiniac	11.11%
Le Vivier sur mer	12.51%
Mont Dol	11.11%
Roz Landrieux	11.11%

3.2 Financement par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

L'autre partie du territoire, le service public des déchets est financé par une redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). Contrairement à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), indexée sur la valeur locative des biens, la REOM est proportionnelle au service rendu à l'utilisateur.

Les modalités de calcul du montant facturé varient selon les catégories d'utilisateurs en fonction principalement de la composition du foyer pour les résidences principales.

Le montant de la part pour une personne de 2009 à 2019

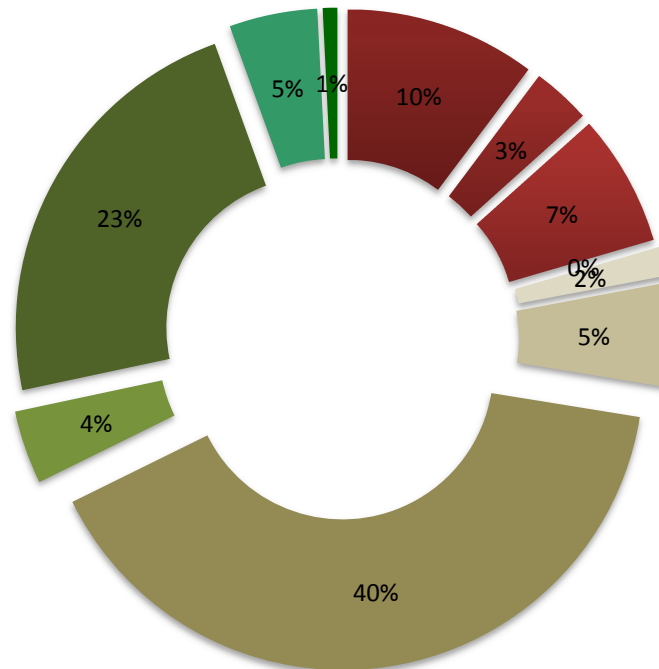
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montant de la part en euros	98	100	100	100	100	100	100	100
Variation n/n-1	3,16%	2,04%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Les différents modes de paiement de la REOM sont le paiement numéraire, le chèque, la carte bancaire ou bien encore le prélèvement automatique.

Le taux de prélevés s'élève à 17% (775 factures sur les 4514).

3.3. Gestion des réclamations de la REOM

Répartition graphique des réclamations R.E.O.M. 2019



- Changement de situation postérieure au 1er janvier
- Départ définitif courant 2015 - Demande de proratisation
- Demande de dégrevement pour difficultés financières
- Demande hors délai
- Dossiers classés sans suite
- Erreur services
- Changements de situation inconnus des services
- Double facturation
- Départ définitif
- Logement vacant

3.4 Matrice des coûts - Coût agrégés en € HT

La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec ses partenaires locaux. La matrice est alimentée par des données comptables. Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

L'ensemble de ces coûts est récapitulé dans la partie inférieure de la matrice :

- Coût complet : totalité des charges hors TVA
- Coût technique : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux)
- Coût partagé : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (aujourd'hui, CITEO)
- Coût aidé HT : coût partagé moins les aides reçues
- TVA acquitté : charge nette de TVA supportée par la collectivité
- Coût aidé TTC : somme du coût aidé HT et du coût fiscal

Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-michel (57809) - Matrice 2019
Coûts agrégés en € HT

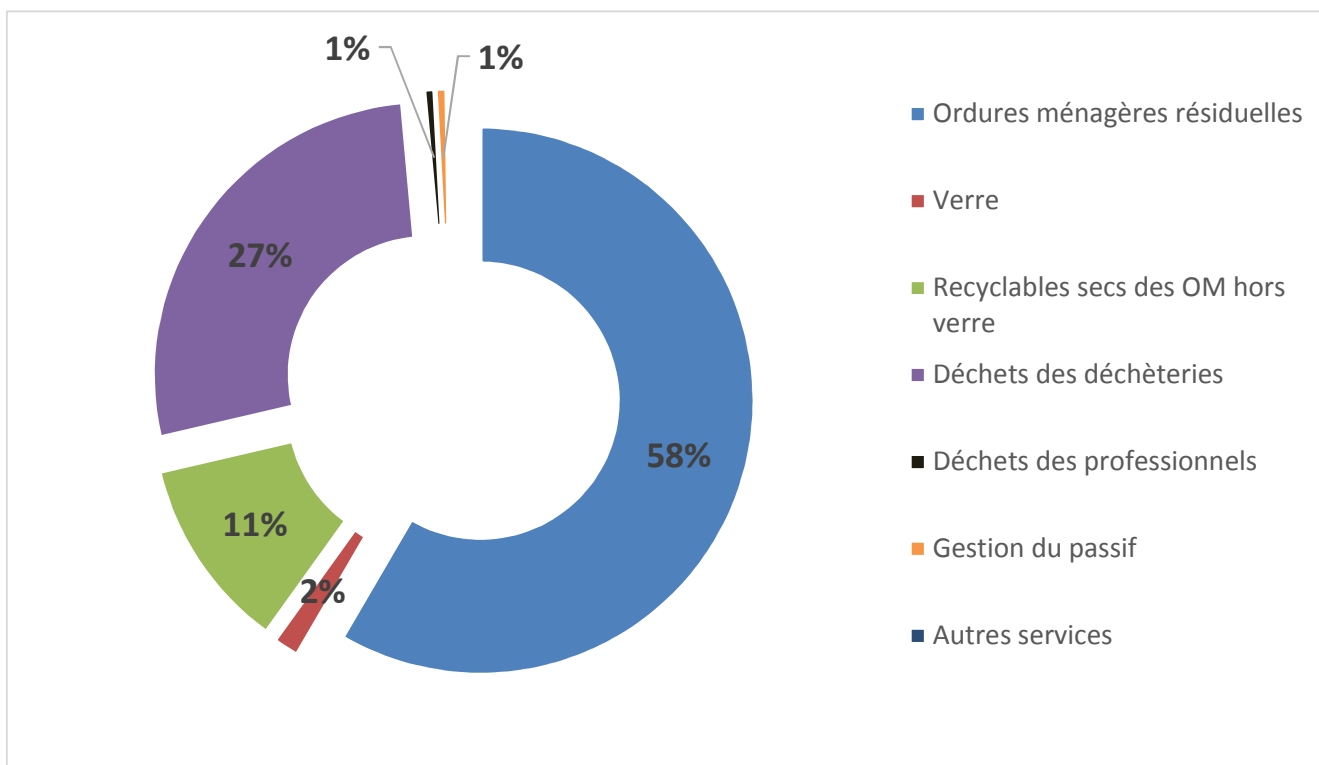
Année 2019		Flux des déchets							Total	
Montants en euro HT		Ordures	Verre	Recyclables secs	Déchets des	Déchets des	Gestion du passif	Autres services		
Charges	Fonctionnelles	Charges de	87 292,00	22 972,00	45 943,00	68 915,00	2 297,00	1 149,00	1 149,00	229 717,00
		Communication	2 444,00	815,00	2 444,00	2 444,00	---	---	---	8 147,00
		TOTAL	89 736,00	23 787,00	48 387,00	71 359,00	2 297,00	1 149,00	1 149,00	237 864,00
	Techniques	Prévention	19 257,00	---	---	8 253,00	---	---	---	27 510,00
		Collecte et pré-	---	---	---	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	32 358,00	713,00	55 890,00	---	---	---	---	88 961,00
		Collecte	785 048,00	55 274,00	218 383,00	149 282,00	13 411,00	---	---	1 221 398,00
		TOTAL Collecte et	817 406,00	55 987,00	274 273,00	149 282,00	13 411,00	---	---	1 310 359,00
		Transfert/transpo	---	---	36 266,00	---	---	---	---	36 266,00
		Traitement des	---	---	233 881,00	---	---	14 220,00	---	248 101,00
		Enlèvement et	---	---	---	30 997,00	---	---	---	30 997,00
		[REG]	---	---	---	456 177,00	---	---	---	456 177,00
		[REG] Traitement	---	---	---	---	---	---	4 091,00	4 091,00
		TOTAL	836 663,00	55 987,00	544 420,00	644 709,00	13 411,00	14 220,00	4 091,00	2 113 501,00
		TOTAL Charges (Ne comprend	926 399,00	79 774,00	592 807,00	716 068,00	15 708,00	15 369,00	5 240,00	2 351 365,00
[REG] Transfert/Transport - Traitement des	516 661,00	---	---	---	---	---	---	516 661,00		
Produits	Industriels	Ventes de	---	---	---	---	---	---	---	
		Matériaux	---	29 049,00	83 515,00	25 873,00	707,00	---	---	139 144,00
		Autres produits	13 957,00	---	---	1 931,00	---	---	---	15 888,00
	TOTAL Industriels	13 957,00	29 049,00	83 515,00	27 804,00	707,00	---	---	155 032,00	
	Soutien	Tous soutiens des	27 003,00	11 294,00	232 924,00	31 790,00	---	---	---	303 011,00
	Aides	Reprises des	10 486,00	242,00	2 885,00	4 578,00	995,00	---	---	19 136,00
		Subventions de	26 413,00	3 428,00	6 857,00	16 022,00	343,00	171,00	171,00	53 405,00
TOTAL Aides		36 899,00	3 670,00	9 692,00	20 600,00	1 338,00	171,00	171,00	72 541,00	
TOTAL Produits	77 859,00	44 013,00	326 131,00	80 194,00	2 045,00	171,00	171,00	530 584,00		
Autres infos	Montant de la TVA acquittée	84 941,00	5 263,00	49 819,00	58 583,00	432,00	230,00	485,00	199 753,00	
	Contribution des usagers	TEOM	1 570 986,00	---	---	---	---	---	---	1 570 986,00
		REOM	784 527,00	---	---	---	---	---	---	784 527,00
		Redevance	40 517,00	---	---	---	---	---	---	40 517,00
	TOTAL	2 396 030,00	---	---	---	---	---	---	2 396 030,00	
TOTAL Contributions	2 396 030,00	---	---	---	---	---	---	2 396 030,00		

Année 2019	Montants en euro HT	Flux de déchets						Total	
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Gestion du passif		Autres services
	Coût complet		79 774,00	592 807,00	716 068,00	15 708,00	15 369,00	5 240,00	
	Coût technique	1 429 103,00	50 725,00	509 292,00	688 264,00	15 001,00	15 369,00	5 240,00	2 712 994,00
	Coût partagé	1 402 100,00	39 431,00	276 368,00	656 474,00	15 001,00	15 369,00	5 240,00	2 409 983,00
	Coût à dé HT	1 365 201,00	35 761,00	266 676,00	635 874,00	13 663,00	15 198,00	5 069,00	2 337 442,00
	TVA acquittée	84 941,00	5 263,00	49 819,00	58 583,00	432,00	230,00	485,00	199 753,00
	Coût aidé TTC	1 450 142,00	41 024,00	316 495,00	694 457,00	14 095,00	15 428,00	5 554,00	2 537 195,00
	Montant des contributions	2 396 030,00							2 396 030,00

3.5 Matrice des coûts – Coûts agrégés en € HT par tonne

Année 2019 Montants en euro HT / tonne	Flux de déchets							Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Gestion du passif	Autres services	
Coût complet		68,46	514,97	100,32	785,40	1,02	47,28	
Coût technique	258,20	43,53	442,42	96,43	750,05	1,02	47,28	179,43
Coût partagé	253,32	33,84	240,08	91,97	750,05	1,02	47,28	159,39
Coût aidé HT	246,66	30,69	231,66	89,09	683,15	1,01	45,73	154,59
TVA acquittée	15,35	4,52	43,28	8,21	21,60	0,02	4,38	13,21
Coût aidé TTC	262,00	35,20	274,94	97,29	704,75	1,02	50,11	167,81
Montant des contributions	432,90							158,47

3.6 Part relative du coût par flux de déchets (coût aidé HT)



3.7 Structure des coûts

3.7.1 Nature des charges

En complément de la vision globale, il est intéressant d'identifier les principaux postes de charges et de produits du service public de gestion des déchets.

La répartition des postes de charges qui affectent le service public de gestion des déchets. Ils correspondent à l'ensemble des dépenses (fonctionnement) de la CCPDBMSM relatif à la compétence pour l'année 2019.

L'ensemble des charges pour la gestion des déchets représentent plus de 2.35 M€ pour l'année 2019. Les principaux postes de charges correspondent à la collecte des déchets (collecte des ordures ménagères résiduelles, des recyclables, du verre) pour environ 1,598 M€ soit 68 % du total des charges et le traitement des déchets issus de la collecte et des déchetteries pour 0.7 M€, soit 30% du total des charges.

3.7.2 Nature des produits

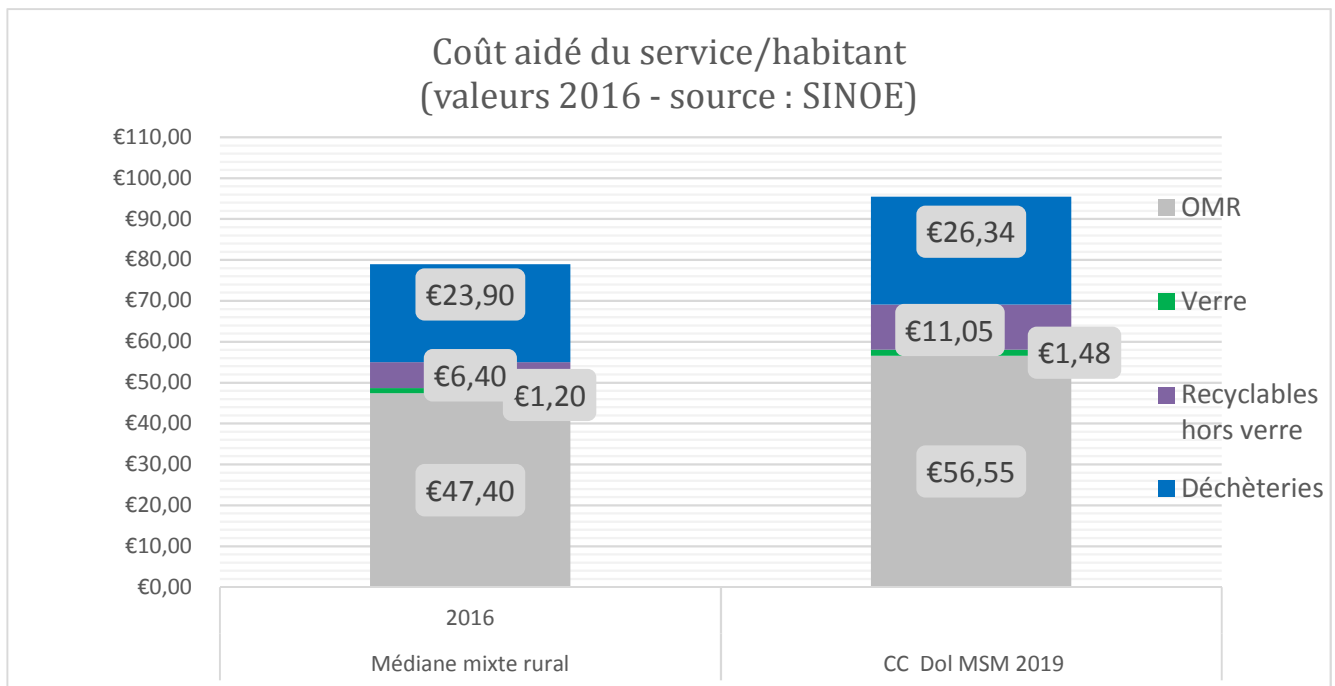
En complément de la TEOM et de la REOM, qui constitue la principale recette du service soit 80 % des produits, la gestion des déchets permet de dégager trois types de recettes :

- Les soutiens des sociétés agréées ; ils correspondent aux aides à la collecte séparée des déchets (emballages, papiers, verre, DEEE, DDS et Mobilier) et sont versées à la CCPDBMSM en fonction des performances de tri.
- Les produits industriels ; ils comprennent principalement les ventes de produits (matériaux issus de la collecte séparée, du tri et de la revente de ferraille),
- Les aides ; elles correspondent à des soutiens versés dans le cadre d'investissement (majoritairement) par des structures de financement (ADEME, Conseil Départemental, etc.).

3.8 Matrice des coûts - Coûts agrégés en € HT par habitant

Année 2019 Montants en euro HT / habitant	Flux de déchets							Total
	OMR	Verre	Recyclables	Déchèteries	Déchets des pro	passif	Autres	
Coût complet		3,30	24,56	29,66	0,65	0,64	0,22	
Coût technique	59,20	2,10	21,10	28,51	0,62	0,64	0,22	112,38
Coût partagé	58,08	1,63	11,45	27,19	0,62	0,64	0,22	99,83
Coût aidé HT	56,55	1,48	11,05	26,34	0,57	0,63	0,21	96,82
TVA acquittée	3,52	0,22	2,06	2,43	0,02	0,01	0,02	8,27
Coût aidé TTC	60,07	1,70	13,11	28,77	0,58	0,64	0,23	105,10
Montant des contributions	99,25							99,25

3.9 Comparatif national coût en € HT



3.10 Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat

Intitulé du	Titulaire	Prestations rémunérées en 2019 *	Date
Transport des	PAPREC	64 446,46 €	30/08/2023
Tri des déchets	PAPREC	1 188,00 €	30/08/2023
Collecte des PAV	LE GOFF	2 226,84 €	30/08/2023
Exploitation	Guy DAUPHIN	2 552,00 €	30/09/2023
Exploitation	SUEZ	254 143,27 €	30/09/2023
Exploitation	VALOR SERVICES	13 136,44 €	30/09/2023
Exploitation	VALOR SERVICES	1 271,05 €	30/09/2023
Exploitation	THEAUD végétaux	31 256,82 €	30/09/2023
Exploitation	CHIMIREC	33 942,05 €	30/09/2023

*Depuis le 01/09/2019

4 LA COMMUNICATION - PREVENTION

La communication - prévention vise à limiter les conséquences néfastes pour la santé de l'homme et pour l'environnement liées aux déchets. Elle porte sur trois aspects principaux :

- La réduction à la source des quantités de déchets produits ;
- L'optimisation et l'adaptation des opérations de collecte ;
- L'optimisation et l'adaptation des opérations d'élimination.

MESURES ET INVESTISSEMENTS REALISES EN 2019 POUR PREVENIR LA PRODUCTION DES DECHETS

L'étude de faisabilité concernant la mise en œuvre de la tarification incitative sur le territoire a souligné la nécessité de développer encore les actions de communication et de prévention en prévision d'un éventuel passage à la tarification incitative.

MESURES VISANT UNE REDUCTION A LA SOURCE

● La C.C.P.D.B.M.S.M. a lancé en 2017 une nouvelle action de développement du compostage domestique par l'acquisition de composteurs individuels ensuite revendus aux usagers à prix préférentiel accompagnés d'un guide du compostage, d'un bio-seau et de la signature d'une charte de bonne utilisation.



Le territoire est également doté de 15 composteurs collectifs.

Les personnes motivées, avec l'envie de voir s'intégrer dans le paysage de leur quartier des composteurs collectifs sont essentielles pour la réussite du projet.

Les avantages de cette opération environnementale sont nombreux dans la vie quotidienne d'un voisinage avec par exemple l'amélioration du cadre de vie, la pédagogie auprès des plus jeunes, la mise à disposition de compost ou encore la possibilité de créer du lien entre les habitants d'un même quartier.

Le pôle Environnement de la Communauté de Communes et l'Association des Idées Plein la Terre accompagnent toutes les personnes motivées et intéressés par l'installation et le suivi d'un composteur collectif près de chez lui.

● Les caractérisations entrent dans le cadre plus global d'une étude d'harmonisation du financement et d'optimisation du service de collecte et de valorisation des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes. A ce titre, elles constituent un outil permettant d'obtenir des données précises sur la composition des **ordures ménagères résiduelles**.



Cette étude présente les collectes étudiées, la méthodologie utilisée, les catégories séparées, puis pour chaque collecte :

- la composition globale
- le potentiel de **fermentescibles** captable en compostage
- le potentiel d'**emballages recyclables** encore présents dans les OMR
- le potentiel d'évitement via des actions de **prévention**
- la proportion de "**reste**", fraction **non valorisable**

● Aussi, la Communauté de Communes a décidé d'acquérir trois broyeurs. Cet équipement sont mis à disposition des usagers du service « déchets » par le biais d'un service de location permet de réduire les apports en déchèterie.



108
locations
en 2019

● Également, depuis 2017, la collectivité a mis en place (en partenariat avec l'association DIPLT) des mesures d'accompagnement technique et de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire dans 5 restaurants scolaires municipaux.

● La collectivité dispose de différents moyens de communication pour sensibiliser ses usagers et les tenir informer des nouveautés du service déchets :

- Bulletins municipaux, communautaires,
- Facebook pour une communication régulière
- Lettre de tri incluse dans le bulletin communautaire
- Distribution de calendriers de collecte

- Mise à disposition du Guide du Tri
- Usage d'autocollants d'information sur les conteneurs des P.D.R.

MESURES VISANT A DIMINUER LES REJETS ATMOSPHERIQUES

Dans le cadre de la réorganisation générale du service effectuée :

- Révision des circuits de collecte de manière à :
 - éviter les allers-retours au quai de déchargement ;
 - limiter la vitesse de collecte à 30km/h.
- Acquisition d'un nouveau camion, plus récent et moins polluant qui est venu remplacer un modèle plus ancien. Livraison second trimestre 2020.

MESURES VISANT A DIMINUER LES NUISANCES (BRUIT, ODEURS....)

- Prise en compte des signalements de nuisances fait par les usagers et recherche de solutions alternatives adaptées.
- Ajustement des horaires de démarrage des collectes.